



Piétons 67 Infos

Le journal de la marche à pied

Bulletin de liaison de l'association Piétons 67, inscrite le 15 juin 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

Piétons, cyclistes, usagers des transports en commun tous ensemble !

Les trottoirs aux piétons, les pistes et bandes cyclables aux cyclistes !

Début septembre, ASTUS, CADR 67 et Piétons 67, ont salué l'action énergique menée par les services de police aux abords de la Foire européenne : il s'agissait tout simplement de rappeler à quelques automobilistes qu'il est possible d'utiliser les parkings prévus ou les transports en commun et de rendre aux piétons et aux cyclistes leur part de la voie publique.

En effet, la chaussée est bien destinée à l'usage des automobilistes, mais le trottoir est destiné aux piétons et la piste cyclable aux cyclistes : or de longue date certains se sont octroyé le droit de stationner sur le trottoir et la piste cyclable, étendant leur espace, au mépris des autres automobilistes, des piétons et des cyclistes. C'est une preuve d'égoïsme incommensurable, ajoutée à une mise en danger d'autrui par une violation délibérée d'une disposition réglementaire, comme l'a montré la mort récente d'une jeune cycliste.

En réaction, ces délinquants de la route se sont permis d'entraver la circulation non seulement des piétons et des cyclistes, mais aussi celle de tout véhicule et des usagers des transports en commun : la circulation du tram a été bloquée toute une matinée, obligeant ses usagers à prendre un bus de substitution et à marcher.

Malheureusement la CTS ne semble pas s'être retourné contre les auteurs de ces faits pour obtenir réparation. **Notre question : que diraient les auteurs de ces actes si les voleurs manifestaient pour demander qu'on les laisse voler ?**

Les trois associations ont dû rappeler qu'il appartient aux automobilistes qui se rendent à la foire, s'ils utilisent la voiture, de rechercher une place de stationnement autorisée sur chaussée ou en parking et que deux lignes de tram et une ligne de bus, associées à 10 parkings relais, dont l'un à proximité (aux Rives de l'Aar), encore vide le matin quand les trottoirs sont déjà pleins, donnent accès au tarif d'entrée réduit à la foire. ASTUS, CADR 67 et Piétons 67 ont redit que la même problématique existe en d'autres endroits de l'Eurométropole et souhaité que les mêmes actions y soient entreprises par les autorités pour protéger la vie des piétons et des cyclistes et encourager une mobilité plurimodale harmonieuse.

François GIORDANI

Le Mot du président

Nous voilà déjà en 2016 !

Notre combat pour la défense des piétons, de leur confort et de leur sécurité, continue plus que jamais.

Une de nos préoccupations actuelles est le **développement des voies vertes ... sur les trottoirs**, pour y faire circuler les cyclistes avec les piétons. De telles voies vertes ne sont en général pas légales, puisqu'une voie verte est une chaussée indépendante, totalement distincte d'une autre voie. Mais certains cas se discutent ...

Notre association nationale "les Droits du piéton" s'en préoccupe également. Un recours auprès d'un Tribunal administratif est d'ailleurs en cours au sujet de voies vertes sur des trottoirs dans le département de l'Essonne.

Cette question de la définition précise des voies vertes, ainsi que la définition du trottoir, sont à l'ordre du jour du "PAMA 2", dont l'étude vient de démarrer. Celui-ci fait suite au 1er PAMA (Plan d'action pour les mobilités actives) qui a fait l'objet du décret du 2 juillet 2015 (voir ci-après). Le PAMA 2 devrait déboucher sur un autre décret en 2016.

Par ailleurs, le **Plan piéton de la ville de Strasbourg est en sommeil**, faute de financement, nous dit-on.

Nous attendons avec impatience qu'il se réveille ...

Le début de l'année est bien évidemment la période de l'**appel à cotisation**. Nous comptons sur votre réadhésion, qui constitue votre soutien à notre association, afin qu'elle puisse vivre et développer ses activités. D'avance merci.

Pour terminer, **meilleurs vœux** à vous et à vos familles ... et à tous les piétons.

Gilles HUGUET

SOMMAIRE

Le Mot du président	p.1
Piétons, cyclistes, usagers des TC tous ensemble !	p.1
Accidentalité des piétons en 2015	p.2
Rappel des mesures prises en 2015	p.2
Le Conseil de quartier Strasbourg centre	p.2
Nos activités depuis juillet 2015	p.2

Alors qu'on avait dénombré **6 piétons tués** sur les routes du Bas-Rhin en **2014**, il n'y en a eu **aucun** durant les **11 premiers mois de 2015**.

Mais hélas **2 piétons ont été tués au cours du mois de décembre**.

Il s'agit d'une part d'une piétonne de 81 ans renversée par un bus de la CTS sur la route de la Wantzenau à Hoenheim le 23 décembre.

Et d'autre part d'une piétonne de 74 ans qui a été renversée par une camionnette sur le parking d'une surface commerciale à Eckbolsheim le 17 décembre. Ce dernier accident n'est d'ailleurs pas pris en compte dans les statistiques officielles, dans la mesure où il n'a pas eu lieu sur le domaine public.

Rappelons qu'à l'échelon de la **France entière**, ce sont **environ 500 piétons qui sont tués chaque année**, soit nettement **plus d'un par jour**, ce qui ne peut que nous interpeller.

Rappel des mesures prises en 2015 concernant les piétons

Parmi les 26 mesures prises par le Gouvernement le **26 janvier 2015**, suite aux mauvais résultats de l'année 2014, figurent :

- la possibilité pour les maires d'abaisser la vitesse limite réglementaire à moins de 50 km/h., par exemple à 30 km/h., dans tout ou partie de leur agglomération

- l'interdiction du stationnement des véhicules (à l'exception des deux roues) 5 mètres avant les passages piétons, afin d'améliorer la visibilité entre piétons et conducteurs

- l'interdiction à tout conducteur (y compris de cycles) d'utiliser tout système de téléphonie mobile (écouteurs, oreillettes, casque, ...)

Le décret du 2 juillet 2015 relatif au Plan d'action pour les mobilités actives (ou PAMA) prescrit que **le stationnement des véhicules sur les espaces dévolus aux piétons et aux cyclistes est désormais qualifié de "très gênant" et sanctionné comme tel : amende de 4ème classe de 135 euros, au lieu de 35 euros auparavant.**

Voilà pour nous une très bonne nouvelle ! Puissent tous les automobilistes le savoir et être ainsi dissuadés de stationner sur les trottoirs et sur les passages piétons !

Le Conseil interministériel de sécurité routière (CISR) du **2 octobre 2015** (qui ne s'était pas réuni depuis 4 ans !) a décidé 22 nouvelles mesures. Mais aucune ne concerne directement les piétons.

Comme je le précisais dans le précédent bulletin, **notre association est membre du Conseil de quartier Strasbourg centre** (centre Vosges, pour être plus précis). C'est un des 10 conseils de quartier de la ville.

Outre la tenue de réunions plénières se tiennent des réunions de groupes de travail : je fais partie de 2 d'entre eux : "circulation et stationnement" et "espaces publics".

Deux projets de motion, d'abord discutés dans ces groupes de travail, ont été présentés et adoptés lors de la séance plénière du 16 décembre.

Ils concernent :

- **l'étude de la piétonnisation des places "parkings"** (Saint-Pierre-le-Vieux, Temple neuf, Marché neuf). En effet, aucune étude de piétonnisation de place n'est actuellement en cours dans le centre ville, alors que précédemment d'autres places (Austerlitz, Château, Saint-Thomas, Saint-Etienne, ...) ont été piétonnisées, au rythme d'une toutes les deux ans en moyenne. (motion proposée par "Piétons 67")

- **l'étude du réaménagement de l'avenue des Vosges**, dont la problématique est la circulation des cyclistes, qui pour beaucoup roulent actuellement sur les trottoirs parce qu'ils s'y estiment plus en sécurité que sur la chaussée (motion proposée par un autre membre du Conseil de quartier)

Ces motions seront donc adressées à la Ville.

Gilles HUGUET

Nos activités depuis juillet 2015

27 août	réunion à la DEP ^N (Strasbourg et EMS ²) présentation des projets
2 septembre	réunion à la DEP ^N (Strasbourg et EMS ²) présentation des projets
7 septembre	réunion mensuelle
28 septembre	signature convention handicap ville de Strasbourg
7 octobre	réunion Conseil de quartier Strasbourg centre
14 octobre	réunion mensuelle
4 novembre	réunion aménagement placette Sellénick
9 novembre	réunion mensuelle
25 novembre	réunion commission sécurité routière EMS ²
26 novembre	remise des prix concours sécurité routière EMS ²
9 décembre	réunion mensuelle
16 décembre	réunion Conseil de quartier Strasbourg centre
4 janvier	réunion mensuelle
21 janvier	vœux du Maire de la ville de Strasbourg
22 janvier	réunion études réaménagement "quais sud"

(1) DEP^N : Direction des Espaces Publics et Naturels

(2) EMS : Eurométropole de Strasbourg

N'oubliez pas d'adhérer ou de ré-adhérer !

Piétons 67 Infos – Bulletin édité par « Piétons 67 »

25 rue de Belfort – 67100 STRASBOURG

Tel : 06 21 11 64 47 / e-mail : pietons67@yahoo.fr